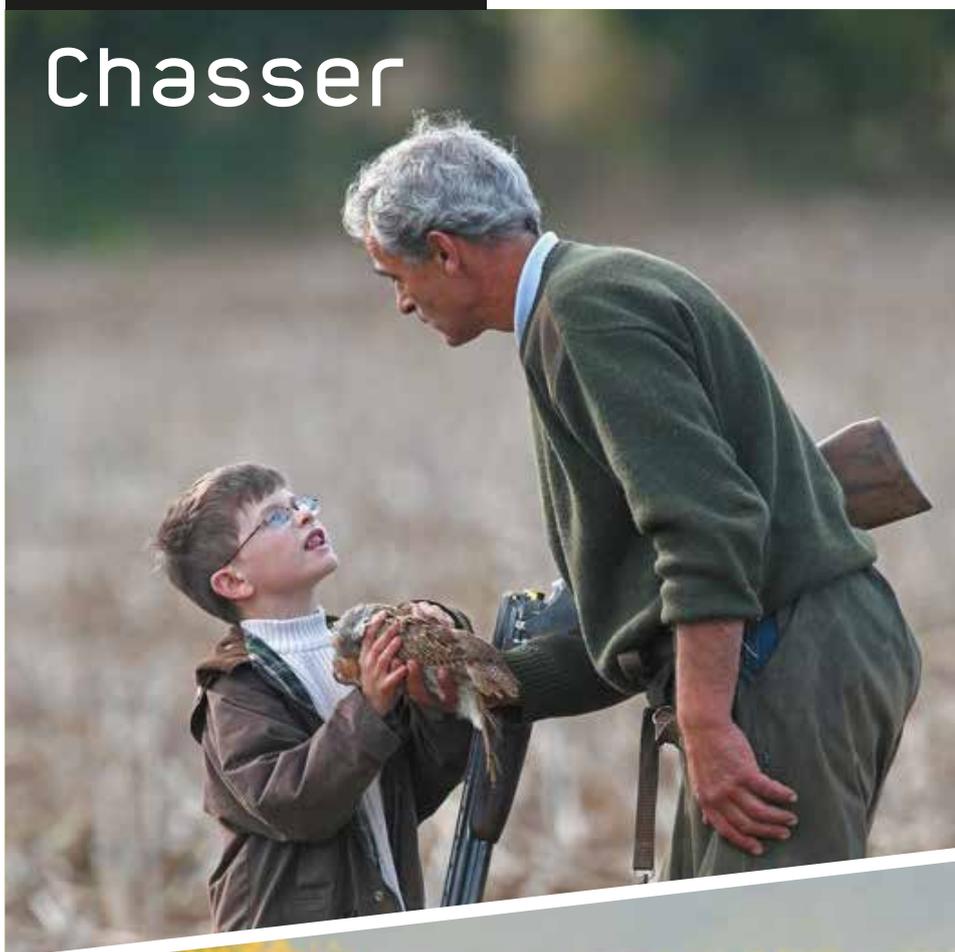


Rapport d'activité



2016

Chasser



découvrir



Partager



Gérer



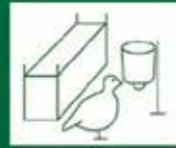
Emmanuel HENON

Fabricant de pièges et agraires

Copyright: Vecteezy / iStock - 100, 011, 101, 121, 131, 141



HENON
le fabricant du
piège PBR INOX



Tous nos articles en vente sur
www.pieges-henon.com

Reconnus pour leur **EFFICACITÉ** et leur **ROBUSTESSE** !

Zone du Littoral - BP 34

62180 VERTON

Tél. : 03 21 89 59 70

Fax : 03 21 94 85 45

henon.emmanuel@wanadoo.fr

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT
D'EQUIPE



SOCIETE
GENERALE



Edito

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Ce rapport d'activité présenté sous cette nouvelle forme couvre la période allant d'avril 2016 à avril 2017, marquée en son début par le déroulement des élections fédérales qui ont conduit au renouvellement partiel de notre conseil d'administration.

Cette élection traduit à mes yeux, à la fois la continuité dans la poursuite de nos missions et des actions qui en sont issues mais aussi le changement... changement avec la mise en place d'un nouveau bureau et par le renouvellement et la création de nouvelles commissions génératrices de progrès.



Cette nouvelle organisation reflète de nombreux enjeux, sous l'égide de laquelle notre équipe a souhaité placer son mandat, défendre sans condition les chasseurs et leurs droits légitimes à vivre leur passion et placer la chasse au cœur de la biodiversité, du développement de nos territoires ruraux.

A peine quelques mois se sont écoulés depuis cette mise en place, avec l'appui d'une nouvelle direction ce changement semble déjà perceptible, pour vous associer dans cette démarche les premières orientations vous seront présentées au cours de notre assemblée générale.

Dans ce rapport d'activité, je n'ai pas souhaité reprendre dans le détail tous les rendez-vous et contacts effectués en votre nom car nos différentes publications, alertes mail, Facebook, site internet, réunions de secteurs vous permettent d'en suivre l'actualité.

Qu'il s'agisse des services étatiques en charge ou non de la chasse, des institutions partenaires, de l'ensemble des associations cynégétiques, ou autres, nous nous efforçons, et la tâche n'est pas simple, de porter vos demandes... Vos attentes pour l'intérêt de tous.

Vous le savez, après les nombreux débats qui ont rythmé l'actualité nous allons maintenant vivre la fin de la période électorale et elle va être déterminante pour notre avenir, celui de la chasse, de nos chasseurs et de nos structures. Plus que jamais, je compte sur la mobilisation de chacun d'entre vous pour réussir le seul objectif qui doit être le nôtre faire barrage aux alliances écologiques pour faire gagner la chasse.

Claude Mercuzot - Président de la FDC10

Le Conseil d'administration

Bureau



M. MERCUZOT Claude
Président de la F.D.C.A.
Trésorier adjoint de la Fédération Régionale
ADMINISTRATEUR SECTEUR 2 : Essoyes



M. PATENERE Roger
Vice-président de la F.D.C.A.
Président de la commission zones humides,
des migrateurs et de la veille sanitaire
ADMINISTRATEUR SECTEUR 15 : Nogentais



M. GUERIN Guy
Vice-président de la F.D.C.A.
Président de la commission gestion de la grande
faune et des équilibres agro-sylvo-cynégétique.
ADMINISTRATEUR SECTEUR 12 : Lusigny - Orient



M. FRIEDRICH Jean-Marie
Secrétaire Général de la F.D.C.A.
Président de l'Association Départementale
des Chasseurs de Grands Gibiers
ADMINISTRATEUR SECTEUR 5 : Forêt d'Othe



M. TABARE Bruno
Trésorier
Chargé des relations inter-commissions
et du Schéma Départemental
ADMINISTRATEUR SECTEUR 7 : Mery-sur-Seine -
Vallée de Seine



M. JUILLET Sébastien
Trésorier adjoint
Président de la commission promotion de la
chasse, du développement, du recrutement et des
manifestations
ADMINISTRATEUR SECTEUR 6 : Romilly-sur-Seine

Administrateurs



M^{me} HENNEQUIERE Valérie
Présidente de l'Association Aube L'Chasse
Présidente de la commission sécurité, des formations,
de la chasse accompagnée et de la chasse au féminin
ADMINISTRATRICE SECTEUR 14 : Troyes



M. BREUZON Marie-Joël
ADMINISTRATEUR SECTEUR 1 :
Bar-sur-Aube - Clairvaux



M. VIGNEZ Pierre
Interlocuteur avec le milieu
agricole et en charge du dossier Dégâts de Gibier
ADMINISTRATEUR SECTEUR 4 : Ery-le-Châtel - Chaource



M. BERGERAT Daniel
ADMINISTRATEUR SECTEUR 10 :
Brienne-le-Château - Chavanges



M. JOUIN Stéphane
Interlocuteur des Associations Spécialisées
et des Acteurs économiques
ADMINISTRATEUR SECTEUR 8 :
Plancy l'Abbaye - Arcis



M. CAILLOT Jacques
ADMINISTRATEUR SECTEUR 9 :
Mailly le Camp - Dampierre



M. BARONI Jean Marie
ADMINISTRATEUR SECTEUR 3 :
Rumilly - Bar sur Seine



M. GALLAND Christophe
ADMINISTRATEUR SECTEUR 13 :
Bouilly - Plaine de Troyes



M. MARQUOT Louis
Président d'honneur et chargé
de missions de la F.D.C.A.

Les permanents

DIRECTION



Bruno BAUDOUX
Directeur



M^{me} SOUILLARD Françoise
Directrice Adjointe

SERVICE ADMINISTRATIF - SECRÉTARIAT



M^{me} FERREIRA Francine



M^{me} STENKWICH Monique *



M^{me} VARLET Béatrice

AGENT TECHNIQUE



M. JOLY Florent
Prévention dégâts de gibier et permis de chasser

MAINTENANCE ET ENTRETIEN

M. PLAZA David*

* Départ en retraite programmé avant l'AG 2018

SERVICE TECHNIQUE



M. LOWENSTEIN Philippe
Technicien cynégétique supérieur
Chargé du permis de chasser et des installations



M. LECLERCQ Philippe *
Technicien cynégétique supérieur
chargé de la veille sanitaire et des synthèses départementales



M. MONCHATRE Sylvère
Technicien cynégétique secteur est
Interlocuteur Chasse à l'arc et piégeage



M. JACQUARD Laurent
Technicien Cynégétique secteur Sud
Interlocuteur piégeage et G.P.



M. BAZIN Cédric
Technicien Cynégétique secteur centre
Interlocuteur Biodiversité



M. MENDOZA Thibault
Technicien Cynégétique secteur Champagne Crayeuse
Chargé de la communication



M. CUISINIER Jeremy
Chargé du dossier agricole et coordinateur dégâts de gibier



M^{me} COQUET Mariane
Chargé des études et du développement

3 Délégations

- Interlocuteur Associations Spécialisées et acteurs économiques : Stéphane JOUIN
- Interlocuteur du Monde agricole en charge du dossier Dégâts de Gibier : Pierre VIGNEZ
- Chargé des relations inter-commissions et du Schéma Départemental : Bruno TABARE

5 Commissions fédérales

- 1 - GESTION DE LA PETITE FAUNE SEDENTAIRE ET DE SES MILIEUX :**
Présidents : Pierre VIGNEZ et Christophe GALLAND
- 2 - GESTION DE LA GRAND FAUNE ET DES EQUILIBRES agro-sylvo-cynégétiques :**
Président : Guy GUERIN
- 3 - ZONES HUMIDES - MIGRATEURS - VEILLE SANITAIRE :**
Président : Roger PATENERE
- 4 - SECURITE - FORMATIONS – CHASSE ACCOMPAGNEE - CHASSE AU FEMININ :**
Présidente : Valérie HENNEQUIERE
- 5 - PROMOTION DE LA CHASSE - DU DEVELOPPEMENT - DU RECRUTEMENT - MANIFESTATIONS :**
Président : Sébastien JUILLET



Les validations dans l'Aube

Le guichet unique

La procédure de simplification administrative lancée par la Fédération des chasseurs de l'Aube a été mise en place sur la saison 2004/05, ce fut un réel succès. Le bon de commande pour ceux qui valident encore sur papier est envoyé dans la revue du « chasseur de l'Aube » et la validation suit sous quelques jours. Ce service est assuré en totalité par la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube.

Valider en quelques clics...

Gagne en rapidité avec un paiement en ligne sécurisé ! Une nouvelle étape vient d'être franchie en proposant aux chasseurs une validation en ligne dans un souci de simplification, avec la possibilité de souscrire parallèlement une assurance chasse de base. Ce service fait de plus en plus d'adeptes ! Aujourd'hui 42% des permis sont validés via notre site internet. La E. Validation est un service disponible 24h/24h. De plus en cas de perte, la E.Validation vous permet de la réimprimer autant de fois que de besoin votre document.

Le chasseur Aubois

Avec une population de 306 000 habitants, le département présente 3.5% de chasseurs. Pour information, la France compte en moyenne 2% de chasseurs, ce qui confirme notre emprise rurale. L'évolution nationale du nombre de permis est aujourd'hui connue et le département de l'Aube ne fait exception à la règle, ainsi depuis 1981 le département a perdu près de 3 500 chasseurs (27% de l'effectif initial).

L'âge moyen du chasseur dans l'Aube est de 53,4 ans.

La figure 1 nous montre que la baisse du nombre de nos adhérents est tendancielle, une baisse linéaire des validations de l'ordre de 1 à 1.5%.. Le renouvellement est difficile et touche l'ensemble des départements français.



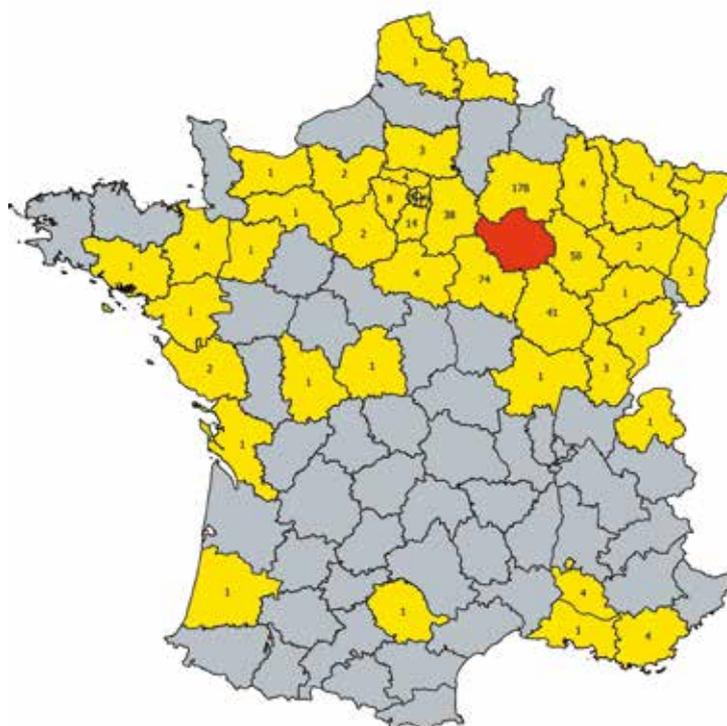
Le timbre grand gibier à 90%

Même si le petit gibier demeure l'emblème de nos plaines, la chasse du grand gibier demeure dans le département de l'AUBE un mode de chasse important comme en témoigne le nombre de chasseurs qui prennent chaque campagne le timbre grand gibier, une moyenne de 90% des chasseurs.

Qui vient pratiquer son loisir dans l'Aube ?

La saison passée, notre département a accueilli des résidents de toute la France, la majorité provient du quart nord est.

Lieu de validation des Permis de Chasser de l'Aube





L'assurance chasse

La Fédération propose à ces chasseurs une assurance Chasse Responsabilité Civile au prix de 20 €. L'objectif étant de proposer un pack complet afin d'éviter des démarches supplémentaires. En 2016, vous avez été 41% à l'avoir souscrite. Chaque chasseur peut donc choisir de conserver son assurance habituelle ou de souscrire celle proposée par la fédération auprès de l'assurance AXA Odent.

L'examen du Permis de chasser

Depuis le 1^{er} janvier 2014 le nouvel examen du permis de chasser est entré en vigueur. Le taux de réussite à l'examen dans l'Aube est passé en 3 ans de 66% à 80%. Le nombre de reçus s'élève à 214 candidats. Le nombre des inscriptions est en nette progression plus 20%. Cette progression permet d'atteindre un chiffre record de validation 200 contre 173 en 2015.

L'âge moyen du candidat au permis de chasser est de 30 ans. La classe d'âge la plus représentée est bien celle de 16 ans.

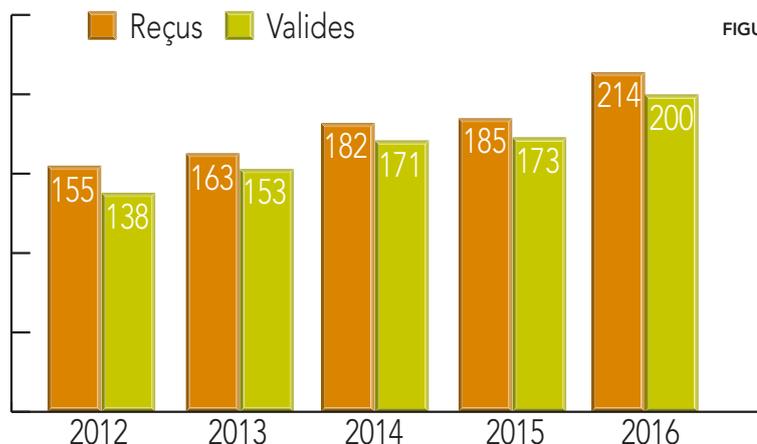


FIGURE 2

Les figures 2 et 3 confirment que le renouvellement ne compense pas nos pertes. Il est cependant intéressant de noter que l'année 2016 semble contredire les tendances alarmistes en matière de validation, ceci consolidé par un très bon taux de réussite à l'examen du permis de chasser.

% DE RÉUSSITE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

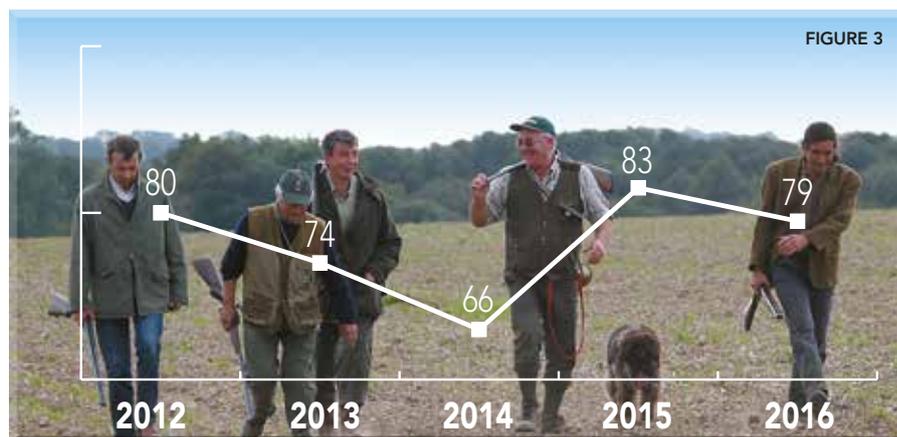
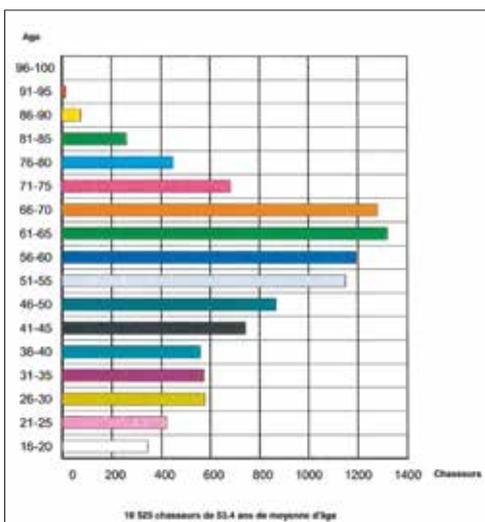


FIGURE 3

AGE DES CHASSEURS DANS L'AUBE



En 2016, 2 sessions de formations ont été proposées aux femmes, cette démarche innovante a permis de doubler notre niveau de recrutement (Figure 4). Nous sommes passés en deux ans de 17 chasseresses à 41 ! Avec un taux de réussite au-delà des 90 %. Nous devons continuer à promouvoir ces formations car nous avons là une opportunité d'accroître notre nombre de pratiquants.

EVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATES A L'EXAMEN

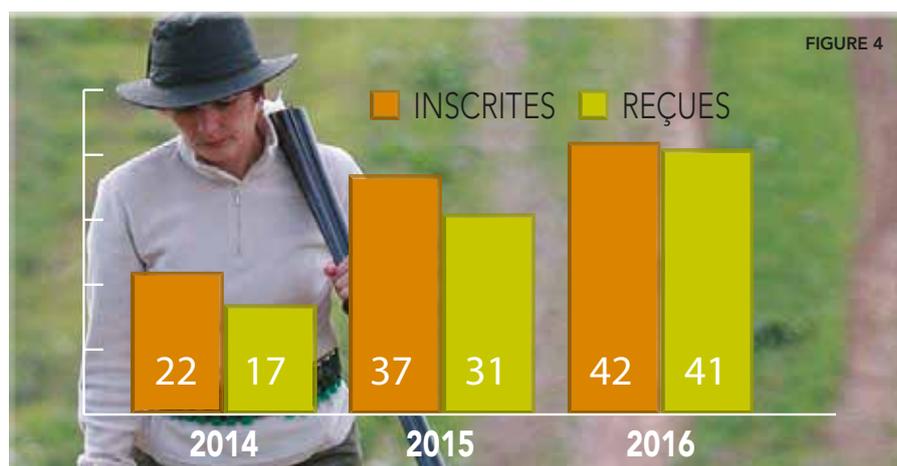


FIGURE 4

Hors budget federal et à titre d'information
 Prix de l'Assurance AXA proposé lors de la validation : 20 €



Les Formations dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube

Conformément à l'Article L 423-5 du Code de l'environnement et aux statuts des Fédérations, la Fédération des Chasseurs de l'Aube dispense tout au long de l'année des formations destinées aux chasseurs ou autres utilisateurs de la nature.

La FDC 10 a proposé 16 thèmes de formation en 2016 et accueilli 627 personnes. Le nombre d'heures de formation assuré par le service technique est de 716 heures.

La formation à l'examen du permis de chasser

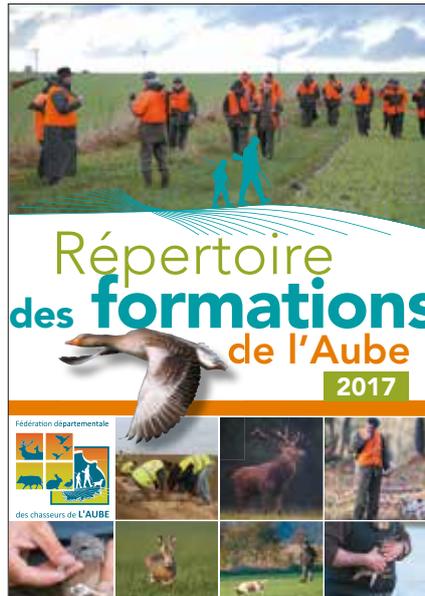
Depuis le premier janvier 2014 les modalités de l'examen du permis de chasser ont changé. Les épreuves théoriques et pratiques ont été regroupées en une seule épreuve. Le nombre de formations en 2016 est de 56 comme en 2015.

Formation à la chasse accompagnée



Pour préparer au mieux l'examen du permis de chasser, il est également possible pour les mineurs de plus de 15 ans d'obtenir une attestation de chasse accompagnée délivrée après une formation pratique d'une demi-journée à Dosches.

Cette attestation permet au jeune de chasser avant l'âge en étant accompagné par un « tuteur » avec un



seul fusil pour les 2. Lors de l'année 2016, 48 personnes ont été formées à la chasse accompagnée contre 52 en 2015.

Formation à la chasse à l'arc



Depuis l'arrêté ministériel de 1995, cette formation permet à tout titulaire du permis de chasser de pouvoir pratiquer ce mode de chasse très spécifique. Dans l'Aube, ce sont 70 candidats qui ont été formés par un technicien cynégétique fédéral en collaboration avec l'association ACA10.

Formation sécurité

Depuis 2015, la Fédération propose aux chasseurs désireux de suivre

une sensibilisation à la sécurité en battue une formation spécifique. En une demi-journée les chasseurs peuvent ainsi approfondir leurs connaissances pratiques et théoriques en vue d'optimiser la sécurité lors de la chasse.

On constate que le nombre d'accidents de chasse, mortels ou non, a fortement diminué depuis 15 ans. Aucune pratique sportive ne peut se vanter de présenter un risque zéro, cependant nous souffrons de l'image que donne l'utilisation d'armes à feu. La sensibilisation, la formation et l'évolution des réglementations expliquent cette baisse constante.

Formation Piégeur



Toute personne qui utilise des pièges doit être agréée par le Préfet du département. L'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation, qui se déroule en deux parties, théorique et pratique, que dispense la Fédération. La formation forme plus d'une quarantaine de piégeurs par an 218 piégeurs actifs sont déclarés dans le département de : l'Aube en 2014.

Formation gardes particuliers

Dans le cadre partenarial, la Fédération des chasseurs de l'Aube s'est associée à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage



(ONCFS) afin de former au mieux les gardes particuliers. Les futurs gardes aborderont les aspects juridiques, cynégétiques et écologiques indispensables à l'exercice de leurs missions. Cette formation est obligatoire pour l'obtention de l'agrément de garde particulier.

Formation Hygiène à la venaison



La formation à l'hygiène de la venaison est dispensée depuis 2008 en réponse à l'évolution de la réglementation européenne en matière de sécurité sanitaire. Ces contrôles sont indispensables en cas de vente ou de don d'un animal gibier. Concernant le sanglier, la recherche de larves de trichine dans la venaison est, en plus, obligatoire pour des repas incluant des non-chasseurs. En 2016, 40 personnes ont été formées.

Journée d'accueil des nouveaux présidents et adjudicataires

Présenter le fonctionnement de la Fédération des Chasseurs de l'Aube et faire connaître aux présidents d'associations les réelles obligations imposées par la Loi 1901 à travers leur fonctionnement ainsi que leurs responsabilités pénales et civiles. Cette formation est assurée en partenariat avec l'assurance AXA Odent.

Régulation des corvidés



Initier les participants à une méthode efficace de régulation des

corvidés par le tir. Cette pratique est tout particulièrement appréciée par les nouveaux chasseurs. 31 chasseurs ont été formés à cette pratique en 2016.

Connaissance et gestion de la petite faune



Connaître les principales techniques de développement du petit gibier.

La bécasse des bois

Acquérir des connaissances sur la bécasse des bois.

Les chasseurs et l'éducation à la nature en faveur du développement durable

Savoir communiquer et transmettre ces connaissances Environnementales auprès du public.

Connaître nos migrateurs chassables

Acquérir des connaissances sur les anatidés.

La caille des blés

Acquérir des connaissances sur la caille des blés.

Brevet Grand Gibier



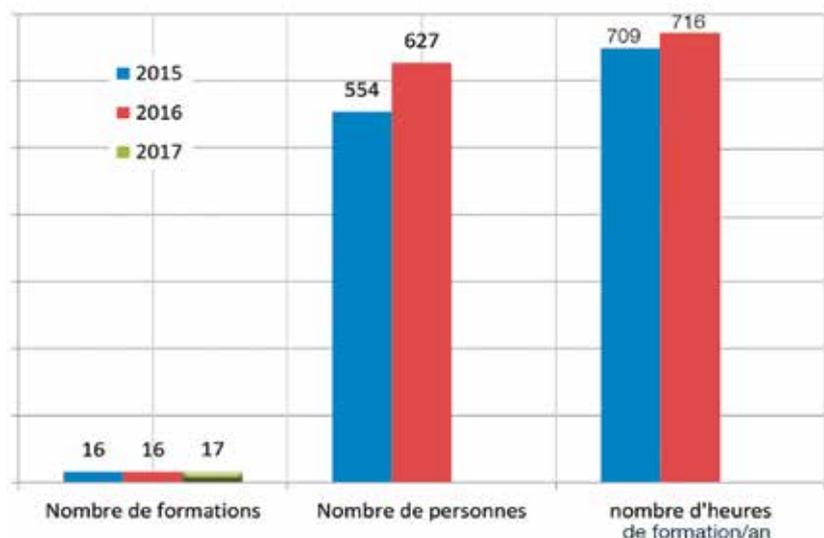
Dans le souci d'accompagner les chasseurs à améliorer leurs connaissances, l'Association départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Aube vous propose le Brevet Grand gibier. Cette formation constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Elle n'est pas obligatoire et ne se substitue en aucun cas au permis de chasser.

Chasse d'été au grand gibier et renard

L'objectif de cette formation est d'initier les participants à la chasse d'été, elle est animée par l'ADCGG 10 et l'ACA 10

Initiation aux premiers secours

Permettre aux chasseurs d'accomplir les gestes de premiers secours en milieu naturel. Cette formation est proposée conjointement avec les pompiers, nous pouvons remercier Benoit Lengrene pour sa participation active lors de cette formation. 15 personnes ont été formées en 2016.





Connaissance des tableaux de chasse

Enquête statistique sur les prélèvements pour la saison 2016 – 2017

Comme vous le savez, nous estimons les tableaux de chasse à partir de votre saisie en ligne via notre site internet qui vous renvoie sur votre espace adhérent.

Votre implication doit permettre de suivre l'évolution des prélèvements dont le seul but est de défendre nos intérêts cynégétiques. La connaissance des tableaux de chasse et leur évolution sont de très bons indicateurs de notre activité cynégétique départementale. Continuer de recueillir ces données est important, elles nous donnent des indications précieuses. Cette saisie via votre espace adhérent est aujourd'hui le seul moyen simple et fiable d'estimer globalement les prélèvements par espèce et c'est aujourd'hui indispensable de connaître les prélèvements. Pour chaque nouvelle saison, les résultats reflètent ainsi une situation fidèle de notre département. Nous sommes d'accord que la qualité de la chasse prime sur le tableau de chasse mais aujourd'hui

nous avons besoin de ces chiffres, nous comptons sur votre participation active.

2016, une saison difficile pour la faune sauvage

Le printemps 2016 a été très défavorable à la reproduction de la faune avec plus de 300 Millm sur le mois de juin. La période estivale très sèche n'a pas permis de compenser l'absence de soleil du printemps, elle l'a peut-être même aggravée. La fermeture de la chasse à la perdrix grise a été un fait marquant pour cette saison, cette prise de responsabilité par les chasseurs a été saluée par tous nos partenaires.

Prélèvements à tir estimés en 2016 – 2017

Pour la Petite faune : la petite faune est bien présente sur la plupart des plaines auboises, le lièvre, la perdrix, le lapin, le faisan... font partie des espèces prisées le jour d'ouverture par les chasseurs. Ces espèces font donc l'objet d'une attention toute particulière de la part de la fédération des chasseurs que ce soit au travers des créations des

Mais malgré ces variations, on notera quand même qu'en 2016 le pic à 13 couples au 100 ha nous avait fait oublier les années 2014 et 2011

17 unités de gestion ou des 86 contrats de gestion représentant (115 000 ha) communes mais aussi par les différentes études réalisées ces dernières années (Etude lièvre, étude perdrix...). En effet, en 2011, 25 communes «géraient»

la perdrix grise contre 85 pour la campagne de chasse 2016/2017, soit environ 53% de la surface en Champagne crayeuse.

Les résultats pour ces espèces sont souvent très fluctuants :

- dans le temps : ce qui correspond essentiellement aux variations de l'indice de reproduction impacté par les conditions météorologiques.
- dans l'espace : reflet des attentions particulières en terme d'aménagement du territoire, d'agrainage, de régulation des prédateurs, de prélèvements.

Mais malgré ces variations, on notera quand même qu'en 2016 le pic à 13 couples au 100 ha nous avait fait oublier les années 2014 et 2011 où le niveau de population se situe à 5 couples au 100 ha, espérons que 2017 nous fasse oublier cet épilogue.



« La fiabilité des résultats est liée à votre participation via votre espace adhérent sur notre site internet »



22 000

Pour les Migrateurs :



4 280

5 600

250

105

Le colvert

La bécasse

La grive

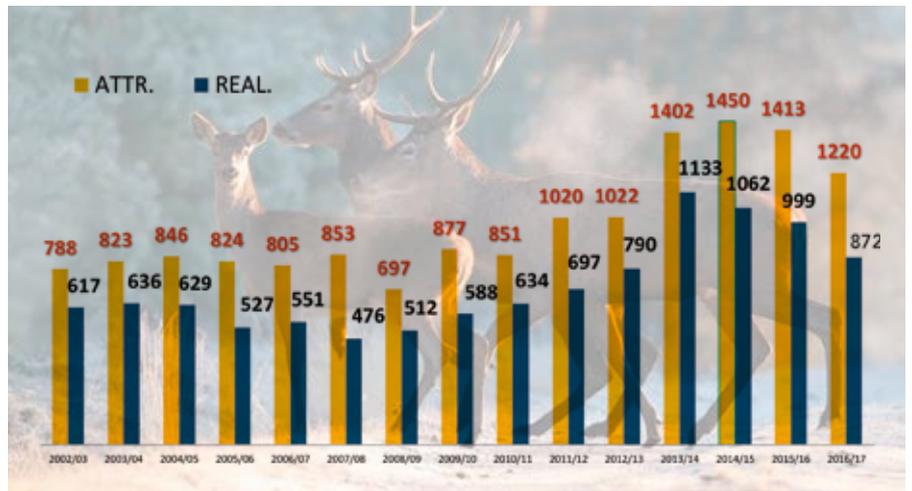
La caille des blés

Le vanneau

Pour la Grande faune :

Attributions et réalisations « cerf »

Après les plans de chasse conséquents en 2013-2014-2015 qui étaient nécessaires, les populations ont baissé et il était primordial de retrouver des populations compatibles avec le milieu dans lequel elles évoluent. Aujourd'hui nous sommes sur une dynamique de population qui tente de respecter au mieux les équilibres agro-sylvo-cynégétiques. Depuis 6 saisons maintenant sur le massif de Rumilly Chaource, nous avons travaillé avec nos différents partenaires pour tendre vers cet équilibre et l'objectif est en passe d'être atteint. Si cette approche partenariale qui a démontré son efficacité avec le



temps devait être remise en cause par une vision très administrative, la Préfète de l'Aube devrait assumer ses responsabilités sur cette rupture de confiance.

Comme le rend obligatoire le schéma départemental, tous les trophées de cerfs et de daguets sont exposés chaque année en fin de campagne de chasse.

Attributions et réalisations « chevreuil »

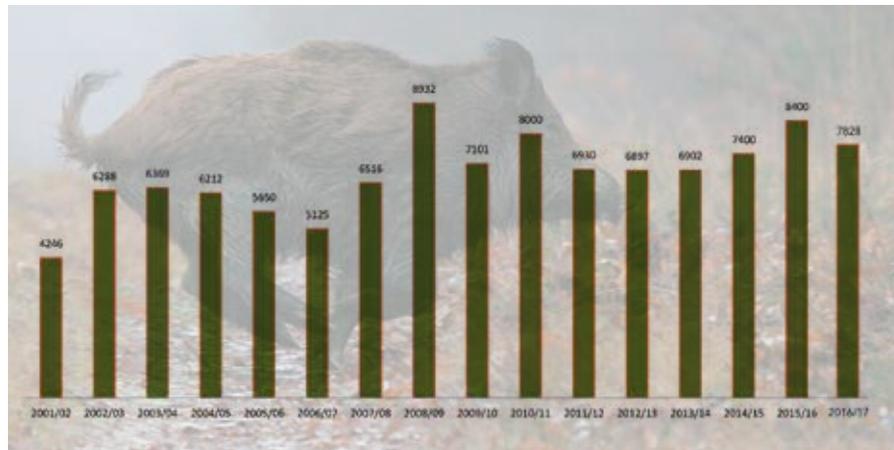
Après une baisse des réalisations en 2008/2009, on constate une évolution positive des attributions jusqu'à cette dernière saison. Nous sommes sur une dynamique forte que nous souhaitons accompagner en dépassant parfois le taux d'accroissement. Le chevreuil porte bien sur l'ensemble de notre département restons malgré tout prudents et réactifs si nous constatons un affaiblissement de ces effectifs.



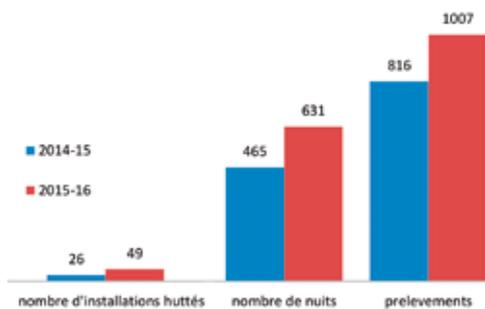


Attributions et réalisations « sanglier »

Contrairement à l'évolution démographique du sanglier en France et en dehors de nos frontières, les populations de sanglier dans l'Aube sont relativement stables. A l'époque, la mise en place des PGC devait répondre à une double problématique et être en capacité d'augmenter les populations quand le milieu le permettait mais également d'agir efficacement en cas de trop forte abondance. A ce jour, nous devons continuer à faire baisser les excédents de sanglier sur les points noirs du département que nous avons identifiés.



Situation de la chasse à la hutte dans l'Aube



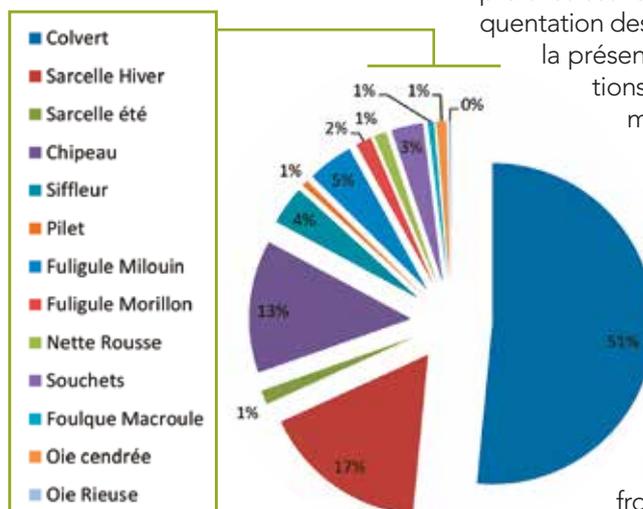
Une pression de chasse faible dans l'Aube. La connaissance des prélèvements par la chasse contribue à améliorer les connaissances sur les tendances démographiques des populations. En fournissant ces données de qualité, les chasseurs de gibier d'eau contribuent significativement à la bonne gestion des espèces chassables. Ils permettent indirectement d'améliorer les connaissances scientifiques sur de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau et de ce fait, crédibiliser leur mode de chasse vis-à-vis des détracteurs de la chasse de nuit. Cette synthèse présente les prélèvements départementaux sur les canards et les oies, réalisés à partir des installations immatriculées pour la chasse de nuit des campagnes de 2014/2015 et 2015/2016. Conformément

à l'arrêté du 22 juin 2005 modifiant celui du 21 janvier 2004, un carnet de prélèvement est délivré annuellement à tous les propriétaires d'installation de chasse de nuit immatriculée. Il concerne uniquement les tirs à partir de chaque installation. Ce carnet fait la distinction entre les canards, oies et foulques et les autres familles d'oiseaux chassables. Il revêt un caractère officiel, et doit être obligatoirement retourné à la Fédération Départementale des Chasseurs avant le 31 mars de chaque année, qui procède au bilan annuel des prélèvements déclarés et le communique à la Fédération Nationale des Chasseurs qui publie chaque année le bilan national des prélèvements.

Colvert, Sarcelle d'hiver et Chipeau sur le podium

Sur la saison de chasse 2015-2016, le prélèvement moyen à partir des installations de chasse de nuit immatriculées est de 1,7 pièce prélevée par nuit huttee et de 23.06 pièces prélevées par hutte chassée. Le Canard colvert, la Sarcelle d'hiver et le Chipeau représentent près de 80% des prélèvements dans le département de l'Aube. Les autres espèces représentent chacune moins de 10% des prélèvements, et les oies représentent moins de 2 % de la totalité. Si le nombre d'oiseaux prélevés est lié à la fréquentation des huttes, il est aussi lié à

Le Canard colvert, la Sarcelle d'hiver et le Chipeau représentent près de 80% des prélèvements dans l'Aube.



la présence des oiseaux (conditions météorologiques, migration). La majorité des espèces est prélevée au cours des mois d'octobre – novembre, au cours de leur passage migratoire. Des pics de prélèvements apparaissent en décembre et en janvier, lors de périodes de froid.



Les massifs à enjeux ... une agression administrative ?

L'avenir du cerf est en danger dans nos forêts et peut être plus encore dans nos massifs domaniaux. La politique actuelle des dirigeants de l'ONF, du CRPF mais aussi de nos préfets pousse dans le sens d'une diminution drastique des populations de cervidés.

Cette situation qui consisterait à faire croire que nos populations sont en pleine phase d'accroissement pour justifier l'hallali de nos cerfs ne peut être acceptable!

Nous n'avons pas la prétention de détenir la vérité, car les différents acteurs locaux à leur niveau détiennent cette vision globale, mais encore faut-il ne pas tomber dans l'obscurantisme. Le courrier du Préfet de région adresse à ses homologues la veille des sous-commissions et avant même un état des lieux est même suspicieux sur la volonté de l'administration à créer une réelle concertation avec les chasseurs. Chaque massif Auboïse est un cas particulier et nécessite la mise en place d'une réflexion locale adaptée ! Le nombre de cerfs prélevés a augmenté ces dernières années, or un accroissement du nombre de cerfs prélevés ne signifie pas forcément que le nombre d'animaux a augmenté ! Depuis plusieurs années nous avons accompagné cette baisse et nous voyons maintenant les populations décroître à grande vitesse, il est temps de revoir la stratégie !

Pourquoi nous en sommes là ?

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 a défini des orientations qui permettent à l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'être reconnues comme une composante économique, sociale et territoriale essentielle à l'équilibre du pays.

Elle vise à la fois d'indispensables

changements des pratiques agricoles et une nouvelle compétitivité qui intègre la transition écologique et incite au développement de démarches collectives. Parmi les sept thématiques de la LAAF, une concerne la forêt.

Le monde Cynégétique est donc concerné par le 3^e point « Forêts et territoires » en effet La LAAF prévoit la création d'un comité paritaire régional, composé de forestiers et de chasseurs pour veiller à l'équilibre sylvo-cynégétique (Forêt-Gibier). Il devra établir, chaque année, le bilan des dégâts de gibier sur le milieu forestier et adopter un plan d'action le cas échéant.

Création d'un comité paritaire équilibre Sylvo-cynégétique pour le Grand-Est... pour le pire ?

Rôle et missions du comité paritaire

Le Fondement de ce comité repose sur l'art. L113-2 et D113-13 du code forestier, il est rattaché à la commission régionale forêt bois du Grand Est et coprésidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional. Il est composé paritairément de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs, dans la limite de 20 membres.

Selon les orientations fixées par la CRFB et en liaison avec les CDCFS territorialement compétentes, le comité a pour attribution :

- d'évaluer les dégâts de gibier ;
- d'élaborer et d'adopter le programme d'actions permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées ;
- de faire toute proposition à la CRFB pour atteindre et maintenir cet équilibre et lui rendre compte de son évolution.

Définition des zones à enjeux pour l'administration.

Les zones à enjeux sont des massifs ou parties de massifs forestiers dans lesquels sont mises en évidence des difficultés de régénération des essences forestières, représentatives des peuplements du territoire, liées à un déséquilibre sylvo-cynégétique.

Et dans l'Aube

L'Administration et les forestiers avaient proposé en première lecture comme massifs à enjeux : Mailly- Rumilly Chaource – l'Orient – Soulaïnes. Après de nombreux échanges, il ne reste plus que le massif de Rumilly Chaource mais ...une nouvelle catégorie de massif a fait son apparition, le massif à enjeux secondaire et on retrouve l'Orient et Soulaïnes. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous informer de l'évolution de ce dossier.



Les miradors sont construits à l'ESAT DE MENOIS.

STRUCTURE

DOUGLAS Tarif : 65 € TTC

Les miradors seront disponibles à :

ESAT MENOIS

1 Route de Baires
10800 ROUILLY SAINT LOUP

Tél. : 03 25 76 27 00

Fax : 03 25 80 91 33



Dégâts de grand gibier

Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs.

Pour cela, conformément aux textes de loi, elle met en place toute une organisation de prévention, d'estimation et d'indemnisation financée par un budget indépendant. Les chiffres de la campagne écoulée correspondront à l'année comptable 2015/2016. Les dégâts présentés correspondent donc à la récolte 2016.

Les chiffres :

La baisse du nombre de dossiers définitifs durant la campagne écoulée se traduit par une baisse sensible des volumes détruits.

Pour la saison 2016/2017, 365 dossiers dont 62 sans suite ont été traités contre 415 dossiers dont 56 sans suite pour la campagne 2015/2016.

Le montant des dégâts indemnisés pour la campagne est de 316 558 euros, il était de 407 688 euros en 2015/2016.

Les surfaces sinistrées ont diminué, elles passent de 461 à 435 hectares. On constate une stabilité de la répartition par type de cultures détruites.

L'évolution de la situation sur le terrain est satisfaisante et confirme l'évolution positive des saisons passées, baisse de 16% des montants.

Nous devons maintenir notre niveau de prélèvement de sangliers de 7 000 à 8 000 sur le département, ce qui doit nous permettre une gestion sereine de nos territoires et limiter l'impact financier des dégâts.

Le sanglier est la cause principale des dégâts. Cette année, cette espèce est responsable de 78% des dégâts dans notre département.

Les estimateurs :

Les estimateurs de grand gibier dans le département de l'Aube n'ont pas de secteur attribué ils sont donc en capacité d'agir sur l'ensemble du département. Cette absence de sectorisation doit permettre d'éviter tout « copinage ».

Les estimateurs sont au nombre de neuf sur notre département.

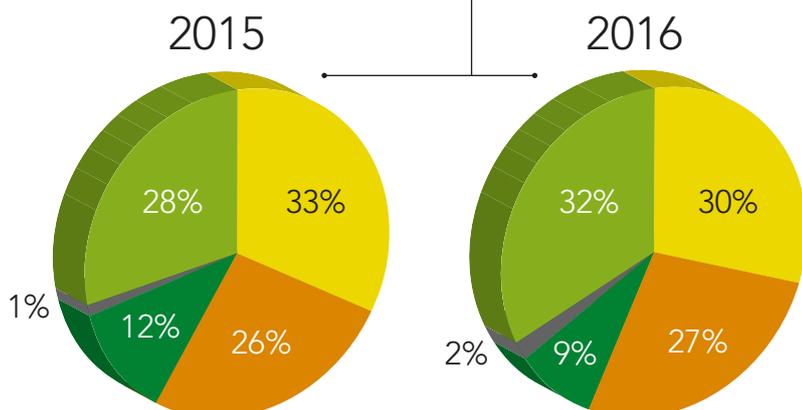
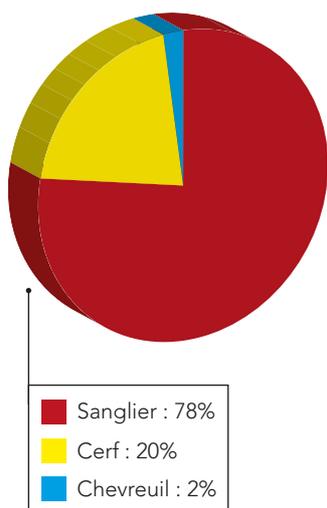
- Mme DROMBY Christine
- Mme BOURGOIN Viviane
- M. GAUDY François
- M. LEGRAND François
- M. PIAT Jacky
- M. MARGON Claude
- M. POINT Gérard
- M. PETIT Yves
- M. BERGEON Jean-Marie

Pour cette campagne, les chasseurs ont bénéficié de la faiblesse des rendements et de la baisse du prix des denrées agricoles.

Ayons ici une pensée pour le monde agricole car ces baisses ont engendré de grosses difficultés financières.

Comment faire pour améliorer notre prévention :

- Avoir une bonne maintenance de nos clôtures
- Signaler rapidement les dégâts afin de mettre en place le plus rapidement possible un moyen de prévention adapté à la situation
- Avoir une bonne gestion des prélèvements des populations de sangliers
- Avoir une pratique de l'agrainage pondérée en fonction des enjeux agricoles





Avoir des échanges d'informations entre la fédération départementale des chasseurs, les chasseurs et le monde agricole afin d'éviter les dossiers conflictuels

Identification les zones à enjeux

Il est bon de rappeler qu'environ 50% des dégâts sont localisés sur une vingtaine de communes du département. Un travail de fond doit être maintenu sur ces communes afin de réduire la part prépondérante de ces dernières dans la répartition des dégâts.

Missions de prévention

Les fortes sommes d'indemnisation nécessitent d'attaquer le problème sur tous les fronts, et notamment sur la prévention. Les missions de prévention se décomposent en deux parties :

- L'agrainage de dissuasion
- La pose de clôtures

L'agrainage de dissuasion

On remarque que l'agrainage est pratiqué sur l'ensemble du département avec une répartition pondérée

en fonction de la sensibilité des parcelles agricoles et du territoire. En termes quantitatifs, le schéma départemental limite et règlemente la pratique.

La pose de clôtures

La Fédération encourage la prévention individuelle par l'achat de clôtures électrifiées mises à la disposition des détenteurs de droits de chasse. La pose de clôture doit se faire en concertation avec la FDC10.

Pour l'année 2016, la Fédération a engagé plus de 115 000 euros dans la protection des cultures.

L'action de prévention des dégâts génère un fort engagement humain au sein de la Fédération et des chasseurs sur le plan technique, administratif et financier.

La FDC 10 remercie les nombreux bénévoles qui agissent sur le terrain, ils permettent ainsi par leurs actions de réduire le montant des dégâts !



2015	2016	2017
TROUANS	TROUANS	BERCENAY EN OTHE
POIVRES	POIVRES	FULIGNY
LHUITRE	LHUITRE	MARAYE EN OTHE
DAMPIERRE	DAMPIERRE	CHAMPIGNOL
MARAYE EN OTHE	MARAYE EN OTHE	POIVRES
BERCENAY EN OTHE	BERCENAY EN OTHE	ARCONVILLE
VOUGREY	VOUGREY	VITRY LE CROISE
VILLEMORIEN	ARCONVILLE	LANTAGES
POLISOT	VITRY LE CROISE	VERNONVILLIERS
BLIGNY	SPOY	TROUANS
MEURVILLE	DOSNON	FONTETTE
LA CHAISE	BAROVILLE	BLIGNY

Petit rappel de la réglementation :

Le décret 2013-1221 du 23 décembre 2013 a engendré de fortes modifications de la loi d'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures agricoles.

La notion de « parcelle culturale » a été introduite par ce décret. Il faut comprendre par « parcelle culturale » l'ensemble des parcelles contiguës avec la même culture séparées par un fossé, rû, haie, bande enherbée, bordures de champs, murets, alignement d'arbres, chemins et voies communales. Ces éléments n'interrompent pas la continuité des parcelles culturales.





Situation de la Perdrix grise, du faisan et du lièvre

Le Lièvre d'europe (Lepus europaeus)

L'évolution de la population de lièvre au sein du département fait l'objet d'une grande attention par la fédération des chasseurs de l'Aube. Depuis plusieurs années, la fédération utilise deux types d'indices de suivi (indice kilométrique d'abondance et l'indice ponctuel d'abondance), pour évaluer au mieux l'évolution des populations sur le département

Avec une forte régulation du renard sur plusieurs territoires de l'Aube, les résultats de comptages ont montré une augmentation des effectifs. En revanche, les années 2013 et 2016 montrent une nette diminution de la population avec des pourcentages de levrauts prélevés beaucoup plus faibles que lors des saisons 2014/2015 et 2015/2016. Ces constats s'expliquent par des pluies importantes au printemps 2016 qui ont certainement entraîné une mortalité des levrauts plus élevée. Associée à une augmentation des populations de renards sur le département, ces facteurs expliquent un IKA de 2.1.

Malgré une diminution des effectifs sur la saison 2015/2016, on peut espérer une nouvelle hausse des effectifs, espérons un printemps plus clément ! Par ailleurs, la poursuite du contrôle de la prédation est indispensable pour assurer un maintien des populations.

La perdrix grise (Perdrix perdrix)

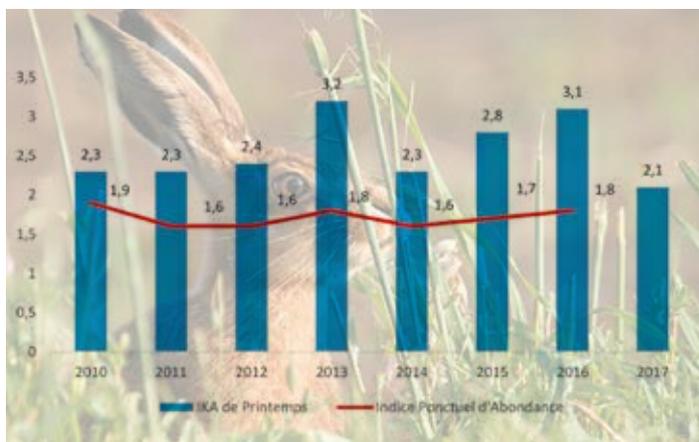
Le département a connu des niveaux de densité de l'ordre de 17 couples aux 100 hectares en 2006. Depuis, cet effectif évolue avec des variations plus ou moins drastiques. Le nombre de jeunes par adultes est également très fluctuant et impacte directement la dynamique de nos populations. Dans les meilleures années, l'indice était en moyenne de 7 jeunes par poules d'été ; en revanche, les années 2013 et 2016 ont été particulièrement problématiques pour l'espèce. En effet, le nombre moyen de jeunes par couple est inférieur à 1 en 2016 ! Comme pour le lièvre, ce constat s'explique par des conditions météorologiques particulièrement défavorables. Les fortes pluies au printemps ont entraîné une forte mortalité des jeunes et une grande difficulté pour les adultes d'entreprendre un recoquetage.

Même si le nombre de couples aux 100 ha. baisse en 2017, nous devons rester mobilisés car le maintien de nos populations dépend de notre engagement.

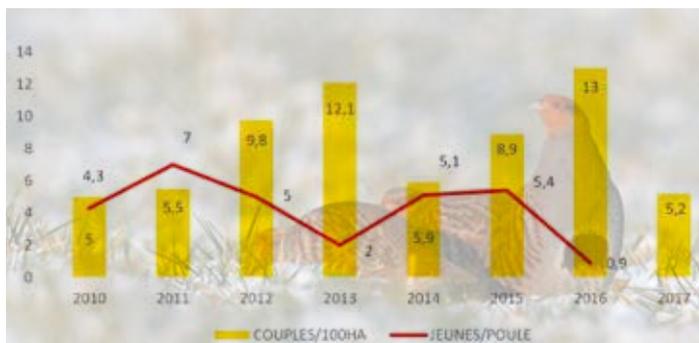
EVOLUTION DU TABLEAU DE CHASSE LIEVRE DANS L'AUBE



RESULTATS DES SUIVIS DE LIEVRES SUR LE DEPARTEMENT



EVOLUTION DES POPULATIONS DE PERDRIX GRISES DANS LE DEPARTEMENT





Le faisan commun (*phasianus Colchicus*)

La politique fédérale ces dernières années en faveur du faisan commun par l'intermédiaire de nos conventions de gestion a permis de développer les populations de façon assez remarquable puisque nous partons à chaque fois de 0. Ces résultats font écho dans notre département car tous les ans de nouvelles communes sollicitent la FDC10 pour s'engager dans la gestion de cette espèce.

Animations et opérations pour la petite faune de nos plaines

10 avril, les gestionnaires Faisan de l'Aube accueillis par les chasseurs du GIC de la Sambre dans l'Aisne Programme : découverte des territoires, des aménagements et comptage faisan !



10 février, réunion spéciale piégeurs ! 150 piégeurs n'ayant pas renvoyé leur carnet piégeur depuis 5 ans ont été invités à la Fédération pour parler de l'avenir et relancer leurs activités ! la mobilisation des piégeurs reste primordiale pour l'avenir de la perdrix grise.



13 décembre, 40 gestionnaires de perdrix grise du département de l'Aube invités sur le site de St Benoist



de l'ONCFS à Auffargis (78) pour parler de la grise ! Elisabeth Bro, responsable perdrix grise à l'ONCFS, a su répondre aux nombreuses questions posées sur le sujet.



21 octobre, démonstration d'implantation d'une bande enherbée sur un chemin avec le sem'obord.

Le Sem'Obord est un semoir « prototype » qui permet de mieux gérer les bords de champs, les chemins étant des réserves biologiques favorables au nourrissage de jeunes oiseaux.

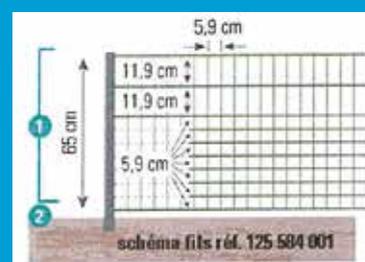
15 avril, opération agrainoirs avec les porte-obus. L'agrainage de notre petite faune sédentaire de plaine reste un axe primordial pour le développement de nos populations, ainsi plus de 1 000 porte-obus seront distribués aux GIC et contrats de gestion. Cette opération en faveur de la faune sauvage est pos-

sible grâce au partenariat avec les services de la défense nationale. Il est rappelé que chaque structure bénéficiant de cette dotation doit prendre l'engagement d'effacer toutes les inscriptions.



NOUVEAU A LA FDC10. Pour la prévention des Dégâts de lapin

La FDC10 propose d'accompagner les structures cynégétiques dans la prévention de dégâts de lapin par la mise à disposition de filets de 50 mètres de long et 0.65 m de haut. Le prix négocié est de 76 € ttc. Des tubes pour le furetage sont également disponibles à la FDC10 au prix de 8€ ttc l'unité





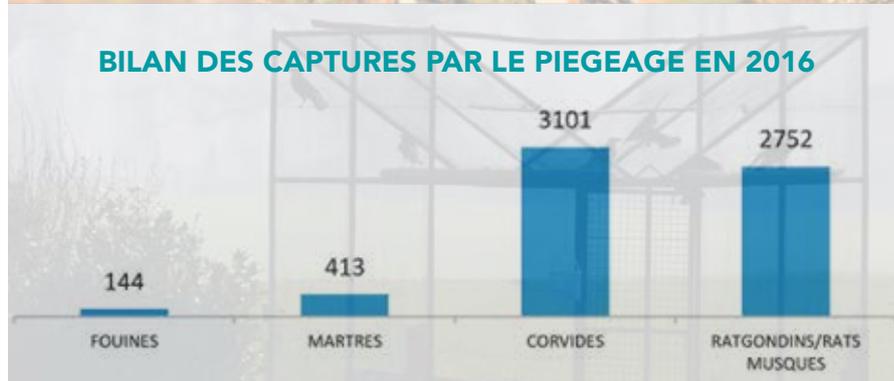
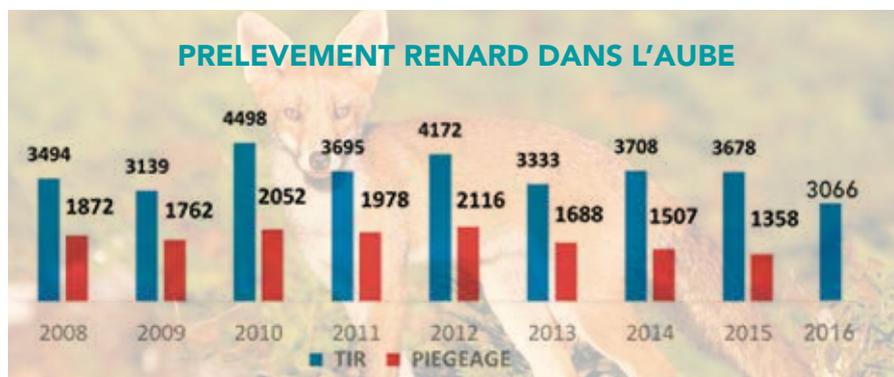
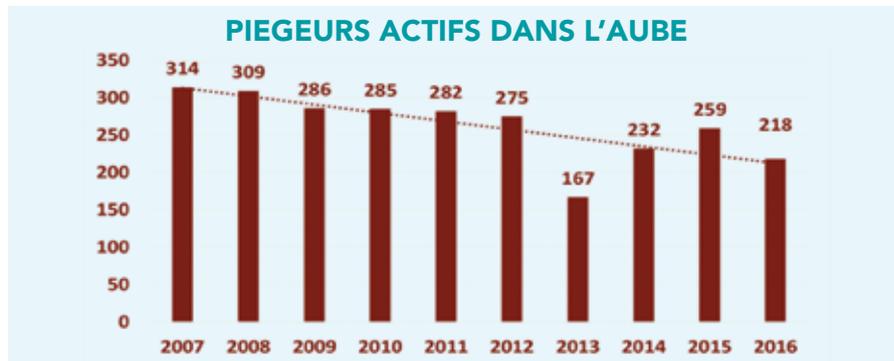
Bilan de la régulation

Attention le classement 2018/2021 approche !

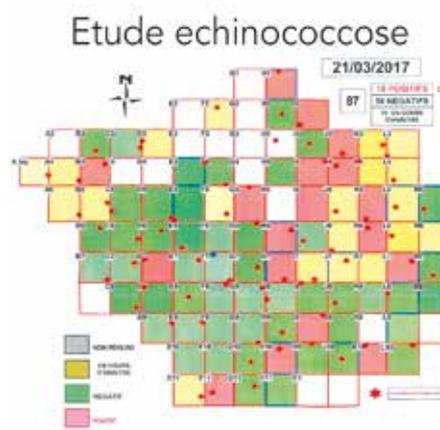
Comme vous le savez, la régulation des prédateurs par le piégeage est un élément indispensable dans la gestion du petit gibier. La réglementation contraignante ne facilite pas la tâche des passionnés et malheureusement l'évolution des prises en atteste. Nous disposons pourtant à ce jour d'une liste d'espèce classée « nuisibles » quasiment complète et cela nous le devons à vos retours de données qui nous permettent d'élaborer un important dossier pour l'administration. De nouvelles échéances arrivent à grand pas, début 2018 sera consacrée en partie à la reconstitution du dossier 2018/2021 pour le renouvellement du classement départemental du groupe 2 (renards, mustélidés, corvidés) Le contexte auquel nous devons faire face cumule bon nombre de points de fixation sur lesquels il va falloir être vigilants. Aussi ne perdons pas de vue qu'il va falloir une fois encore que ce soit nous chasseurs qui argumentions notre demande auprès de l'administration et non pas nos détracteurs ! C'est pourquoi nous souhaitons vous mobiliser et attirer votre attention sur l'importance des données prédation et de leur transmission auprès de nos services. L'avenir du piégeage dépend de votre mobilisation !

L'ECHINOCOCCOSE ALVEOLAIRE

A la demande de l'Entente des Luttes Interdépartementales contre les Zoonoses la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube a repris 10 ans après la première étude la collecte d'une centaine de renards afin de percevoir l'évolution de cette maladie transmissible à l'homme l'Echinococcose Alvéolaire. Nous avons presque terminé les prélèvements et, à la fin janvier, le laboratoire vétérinaire départemental avait analysé 62 animaux porteurs à 27% du parasite, pour rappel en 2006 et 2007 le pourcentage de porteurs positifs était de 12%.



Arrêté
L'arrêté du 29/1/2007 est modifié par l'arrêté du 28/6/2016. Il rend la déclaration de piégeage en mairie pluriannuelle (3 ans) et autorise sous certaines conditions l'usage de balises électroniques pour la relève des pièges.





L'Aménagement de nos espaces naturels

La bande enherbée

Les bandes enherbées ont un rôle de refuge pour une multitude d'animaux inféodés à la grande plaine. Elles jouent un rôle important pour fixer les compagnies de perdrix grises avant d'aborder l'hiver pour réduire efficacement la prédation, très importante durant cette période, mais aussi pour lutter contre les aléas climatiques. Cet aménagement simple à réaliser est un geste responsable pour maintenir et favoriser une biodiversité dans nos grandes plaines céréalières.

FINANCEMENT : cet aménagement est lié au contrat de gestion perdrix grise. Le financement de celui-ci est de 600 € / ha. La fdc 10 prend en charge 80% du financement de la bande enherbée, restant à la charge du territoire 20%.

En 2016, 33 hectares de bandes enherbées en Champagne Crayeuse sont financés par les chasseurs !

Les bouchons

Cet aménagement est un mixte entre la plantation de haie et la bande enherbée; L'implantation des bouchons sur une bande enherbée joue un rôle important pour limiter la dispersion des compagnies de perdrix grises avant la période hivernale et cela permet également de réduire efficacement la prédation.

FINANCEMENT : L'implantation des bouchons sur un chemin est possible sur l'ensemble du département. Le financement de celui-ci est pris en charge à 100 % par la fdc 10, restant à la charge du territoire l'implantation et l'entretien de la haie sur le territoire.

Cultures mellifères

La FDC 10 participe à un nouveau projet en partenariat avec le Réseau Biodiversité pour les abeilles. L'objectif est de semer des jachères apicoles afin d'augmenter la disponibilité florale des paysages agricoles et d'enrichir les ressources alimentaires (Pollinifères/Nectarifères) des abeilles et des autres pollinisateurs. Les jachères apicoles sont des mélanges de plantes herbacées. L'avantage de ces espèces est qu'elles produisent du pollen de qualité et du nectar en quantité. En fonction des mélanges, les jachères apicoles offrent des floraisons étalées couvrant l'essentiel de la pleine saison apicole (d'avril/mai à Juillet/août) et présentent également l'avantage d'être pérennes, avec une durée de vie de trois ans ou plus.

En 2016, 6 ha de jachères apicoles ont été implantés avec le Réseau Biodiversité pour les abeilles !

Plantations de haies

Les haies champêtres sont le refuge pour une multitude d'animaux, elles jouent aussi un rôle important dans la nidification des oiseaux, elles offrent de nombreux avantages de coupe-vent, elles empêchent l'érosion et limitent les attaques parasitaires. La plantation d'une haie est un acte accessible pour tous !

FINANCEMENT : cet aménagement est possible sur l'ensemble du département. Le financement de celui-ci est pris en charge à 100% par la fdc 10, restant à la charge du territoire l'implantation et l'entretien de la haie sur le territoire.

En 2016 c'est 2,9 km de haies plantées dans notre département!

Plantations sous les pylônes RTE

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) et Réseau de Transport d'Electricité (RTE) renouvellent leur partenariat en faveur de la biodiversité. Il illustre leur volonté de poursuivre les engagements dans une gestion durable et raisonnée des terrains sous les lignes à haute tension pour favoriser le développement de la faune et de la flore sauvage. Les emprises électriques forestières ou en plaine peuvent devenir des zones propices à la protection, à l'alimentation et à la circulation du gibier, notamment par la restauration de couverts et buissons faunistiques. Une trentaine d'aménagements supplémentaires, soit 60 pieds de pylônes aménagés sur 6 ans, une ambition record pour l'Aube.

LE FINANCEMENT de celui-ci est pris en charge par RTE, restant à la charge du territoire l'implantation et l'entretien de l'aménagement sur le territoire.

En 2016, nous sommes à 33 pylônes implantés !

Culture à gibier

Pour améliorer l'habitat du petit gibier sédentaire de plaine, il est aujourd'hui nécessaire d'implanter des cultures fauniques. Implantés en rupture de parcelles ou à des endroits stratégiques, ces aménagements sont de véritables réservoirs de biodiversité. De nombreuses variétés peuvent être implantées sur ces zones, soit seules (maïs, luzerne), soit en mélanges (maïs-millet, choux-avoine-sarrasin).

FINANCEMENT : L'implantation de cet aménagement est possible sur l'ensemble du département. La participation de la FDC 10 est de 100 €/ ha.

En 2016, 53 hectares implantés dans l'Aube



La surveillance sanitaire de la Faune Sauvage



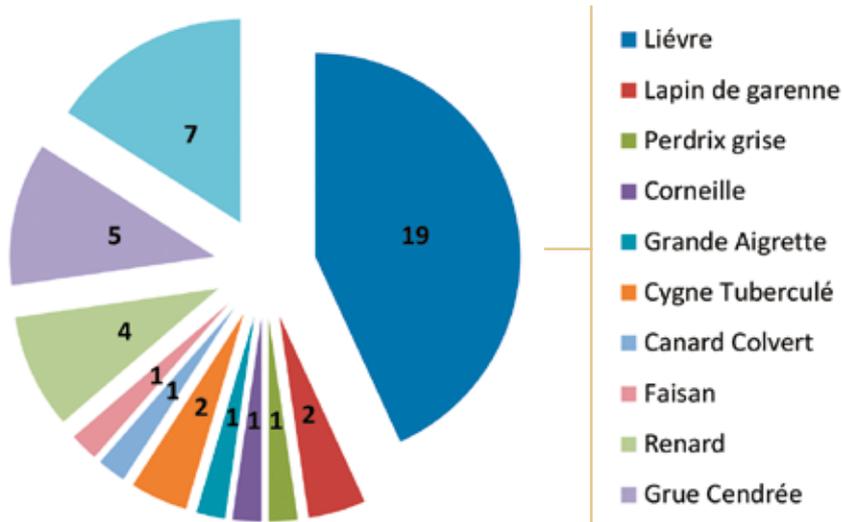
Bilan des analyses 2016 dans l'Aube

En 2016, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'AUBE a fait procéder par le Laboratoire Vétérinaire Départemental à l'analyse de 33 Petits Gibiers (24 en 2015) et 07 Grands Gibiers.

Cette année a été particulièrement délicate pour la Faune Sauvage, le printemps particulièrement pluvieux a entraîné de fortes mortalités pour toutes les espèces et en particulier chez les jeunes. L'épisode pluvieux le plus intense est intervenu en pleine période de reproduction et à une période où la végétation haute n'a certainement pas permis de découvrir beaucoup de cadavres.

L'augmentation du nombre d'analyses ne reflète certainement pas les problèmes qu'a rencontrés la faune sauvage, la reproduction catastrophique de la Perdrix Grise et le faible nombre de jeunes lièvres retrouvés (35% en moyenne) aux tableaux de chasse en sont les reflets.

Nombres et Espèces apportés au LVD en 2016

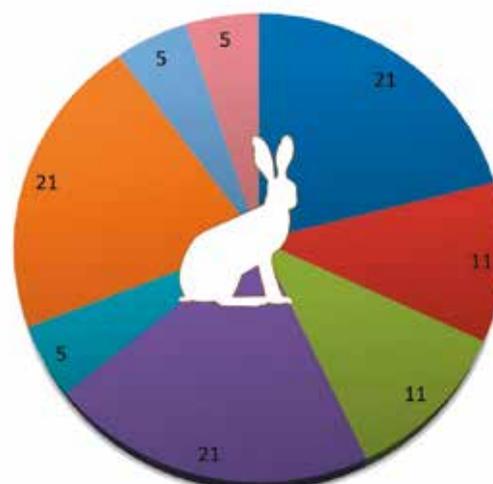


Peu d'ongulés nous ont été apportés au laboratoire, les quelques chevreuils analysés étaient soit fortement parasités ou avaient subi un traumatisme. A noter une nouvelle confirmation d'intoxication à l'imidaclopride sur des perdrix grises qui ont consommé des céréales enrobées de Gaucho. On nous signale sur l'ensemble du département une augmentation du nombre de renards galeux.

Bilan des analyses chez le lièvre



- EBHS
- Pasteurellose
- Pseudotuberculose
- Coccidiose
- Bacteries
- Tularemie
- Indeterminé
- susp





Cette surveillance sanitaire sur la faune sauvage repose sur un réseau d'observateurs de terrain assurée principalement par les chasseurs. Les différents prélèvements de terrain sont acheminés par le service technique de la Fédération des chasseurs dans les 24 heures au laboratoire départemental de l'Aube

SAGIR ?

SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages en France. Cette surveillance, fondée sur un partenariat entre les fédérations des chasseurs et l'ONCFS, s'exerce depuis 1955, s'est consolidée en 1972 et a pris la dimension actuelle en 1986 sous le nom de SAGIR.

L'INFLUENZA AVIAIRE :

Sur les 167 foyers d'influenza aviaire détectés en France au 23 Janvier 2017, 10 ne concernent que la faune sauvage, le virus a été retrouvé sur des goélands, des buses, des tourterelles turques, des pies, des cygnes et des canards colverts et siffleurs. Dans le cadre du suivi de cette maladie l'Avifaune est particulièrement surveillée en particulier près des zones humides, 429 oiseaux ont été collectés à ce jour pour analyses pour 21 familles différentes.

La désinfection du matériel et le confinement des oiseaux restent de rigueur.

Les détenteurs d'appelants sont toujours sous contrôle et se doivent de respecter les règles de biosécurité même après la période de chasse. La désinfection du matériel et le confinement des oiseaux restent de rigueur. (Les informations sont disponibles sur notre site internet).



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Fédération Nationale
des Chasseurs



MESURES DE LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

HAUTEMENT PATHOGÈNE EN FRANCE

Mesures de biosécurité renforcées à destination des chasseurs et détenteurs de gibier à plumes ou d'appelants

SUR LE SITE DE DÉTENTION DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

- ▶ Séparer les gibiers à plumes (faisans, perdrix, canards colverts, appelants) des oiseaux d'élevages commerciaux (poulets, canards gras...) pour éviter tout contact direct et indirect par le biais des véhicules, des personnes et du matériel commun.
- ▶ Éviter la fréquentation par des animaux sauvages des points d'alimentation et d'abreuvement, en les protégeant.
- ▶ Changer de tenue, nettoyer vos chaussures et le matériel utilisé afin d'éviter d'être vecteur passif de virus, après toute activité auprès de vos oiseaux.
- ▶ Laisser sur le lieu de détention l'ensemble tenue/matériel et les nettoyer régulièrement.

En cas de mortalité anormale :

- isoler et protéger les cadavres ;
- contacter rapidement votre vétérinaire ou votre direction départementale en charge de la protection des populations.

LORS DES ÉCHANGES ET ACHATS DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

- ▶ Éviter/limiter les échanges d'oiseaux, la propagation de ce virus s'effectue par contact direct entre animaux ou via les fientes contaminées, les échanges d'oiseaux sur de longues distances sont les plus risquées.
- ▶ S'approvisionner dans des élevages faisant l'objet d'un suivi sanitaire, employant des mesures de prévention et soumis à des contrôles officiels.

LORS DE LA CHASSE

- ▶ Rester vigilant lors de la chasse à toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages⁽¹⁾.
- ▶ Contacter rapidement un agent de votre Fédération départementale des chasseurs ou de l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage.



POUR EN SAVOIR PLUS
RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS FÉDÉRATIONS NATIONALES, RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES DES CHASSEURS ET AUSSI
[HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-D-UNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d-une-crise-sanitaire)

Références réglementaires : (1) Arrêté du 1^{er} août 2001 fixant les mesures sanitaires concernant l'usage des appelants utilisés pour la chasse au gibier d'eau, note de service DGAL/SDSPA/2011-8007; article 12 de l'arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire / (2) Instruction DGAL/SDSPA/2016-507





Communication et information

Partie intégrante des missions des Fédérations, la communication permet de valoriser l'importance de l'activité cynégétique dans le milieu naturel et de faire comprendre l'importance de la prise en compte de l'environnement par des acteurs du territoire. Pour cela la Fédération s'est dotée d'outils, de compétences et publie régulièrement les synthèses de ses travaux.

Site internet

Le site internet permet de consolider la communication avec les chasseurs et de diffuser de l'information au plus grand nombre. Il permet également la simplification de certaines démarches administratives via l'espace intranet.

<http://www.fdc10.org/>

Il vous est aussi possible de vous inscrire pour les différentes formations, de valider et de payer votre validation saisonnière.

Les réseaux sociaux

La Fédération est depuis 3 années sur les réseaux sociaux et en priorité sur le réseau Facebook

- 1439 "Mentions j'aime" sur notre Facebook,
- des "Post" sont régulièrement déposés et sont vus jusqu'à 6 119 fois sur des sujets divers, ce qui confirme notre stratégie digitale.

Newsletter

Les inscriptions se font sur notre site internet, cette actualité est envoyée à 6 200 abonnés tous les trimestres environ pour informer sur l'actualité cynégétique.

Rapport activités à l'AG

Une nouvelle présentation de nos activités, plus complète et plus dynamique, doit permettre de mieux communiquer en vous donnant les chiffres clés mais aussi de vous informer sur nos orientations fédérales.

Manifestations 2016

Ces actions sont programmées annuellement en plus de la communication générale de la Fédération. Elles s'inscrivent dans la stratégie définie par la commission communication.

Juin 2016 : « Salon de la Chasse et de la pêche » : La Fédération a organisé avec GL EVENTS au cube de Troyes le cinquième salon, cet événement majeur pour l'image de notre loisir avait été lancé en 2011. Elle a attiré cette dernière année près de 6 000 visiteurs, aujourd'hui cet événement n'est plus à la programmation du nouveau gestionnaire « la Maison du Boulanger ».

Juin 2016 : L'Expo de Trophées est organisée conjointement entre la Fédération des chasseurs et l'Association Départementale de Chasseurs de Grand Gibier. Cette manifestation est l'occasion de faire un diagnostic complet des prélèvements de cerfs. L'exposition 2016 a réuni un nombre encore plus important de trophées que l'année précédente : 276 contre 261... Les 276 trophées se décomposent en 170 CEM et 106 DAG. Cette année, 14 cerfs entrent dans le catalogue (encore sous le régime de l'ancienne cotation) : 3 Médailles d'OR, 3 Médailles d'ARGENT, 8 Médailles de BRONZE Pour les médailles d'or, 2 proviennent de Rummilly (supérieures à 195 points) et 1 de Mailly (201 points). La potentialité qualitative des cerfs du département semble très bonne puisque les

trophées exposés, supérieurs à la 4e tête, sont à empaumure pour 95 %. 3 trophées de 1^{ère} tête étaient multipointes.

Juillet 2016 : « Fête de la nature à Ervy le Chatel » La seconde édition de NATURE EN FETE mise en place par la société de chasse d'Ervy le Chatel a été un franc succès, accueillant près de 4500 personnes. Une belle réussite !

Septembre 2016 : « journée chasse à décathlon » : cette journée chasse, nous permet de rencontrer un public citoyen qui ne connaît pas notre loisir.

Samedi 8 octobre 2016 : Rencontres Saint-Hubert : Retour sur l'évènement petit gibier annuel. L'organisation est maintenant rodée. Cette journée est entièrement dédiée aux passionnés de la chasse du petit gibier avec leur chien d'arrêt ou spaniel afin qu'ils puissent rivaliser sagement à la conquête du titre départemental. Pour favoriser cette découverte, des territoires ont été mis à disposition par les sociétés de chasse de Payns et de Savieres. Un grand merci à tous celles et ceux qui ont contribué à l'excellence de cette belle journée et à l'année prochaine...

18 octobre 2016 : Un dimanche à la chasse. La manifestation Un Dimanche à la chasse a eu lieu dans l'Aube pour la 4^{ème} fois et a maintenant ses adeptes, nous pouvons remercier le comité des randonneurs aubois pour leur participation à cette opération ! cette journée nationale d'ouverture vers le grand public met à mal certains a priori souvent entendus dans la bouche des non-pratiquants. Pour l'édition 2017, nous cherchons dès maintenant des territoires volontaires et vous pouvez déjà noter la date puisque Un Dimanche à la Chasse a lieu tous les ans le 3^e dimanche d'octobre (date natio-



nale). Alors n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la fédération.

Un dimanche à la campagne, Bienvenue à la ferme de la Marque... Afin de faire partager leur savoir-faire et leur amour de la nature, la ferme de la Marque (Champ-sur Barse) avait ouvert ses portes à l'occasion de la 20^e opération un dimanche à la campagne organisée par Terre et Vigne. Pour l'occasion, la FDC 10 avait été invitée à faire découvrir aux très nombreux visiteurs les empreintes de nos animaux sauvages. Ainsi les petits, mais aussi les plus grands, ont pu repartir avec l'empreinte de leur animal préféré en argile.

La chasse dans notre assiette ! Le salon de la gastronomie le 14

Novembre : C'est dans le cadre du salon de la gastronomie à Troyes que s'est déroulée la toute première dégustation de venaison, cette première participation a pu se réaliser grâce aux partenariats avec Terre et Vigne, du CFA de Pont-Sainte-Marie et de l'interprochasse. Cet événement est pour nous une occasion unique de faire partager le plaisir de la chasse à travers une dégustation de gibier, 100% bio ! Un grand merci à Serge Vavon.

Dimanche 18 décembre : Les chasseresses majoritaires ! Désireuses d'accéder à plus de mixité dans la chasse, la Fédération Départementale des chasseurs de l'Aube avec l'association Aube L'Chasse a souhaité mener une politique pour encourager les femmes à pratiquer les activités cynégétiques et moderniser l'image de la chasse. Plus que le tableau de chasse, cette journée a été l'occasion d'échanger et de partager des moments forts !

Presse et journaux télévisés

La FDC 10 souhaite remercier la presse écrite et télévisuelle locales pour leur professionnalisme et leur objectivité, les différents articles parus en 2016 ont retranscrit une situation réelle et non pas par le dogme idéologique anti chasse.

A cela s'ajoutent les diverses parutions dans la presse spécialisée, qui nous ont permis d'être à l'honneur à plusieurs reprises (connaissance de la chasse et le chasseur français).

Les animations

La fédération poursuit sa politique d'animation auprès des scolaires, l'expérience des nombreuses actions réalisées reste un bon moyen de sensibilisation à l'environnement.

Pour cela nous pouvons nous appuyer sur les compétences du personnel fédéral (Diplômes, BAFA...). Le volet animation de la fédération est orienté vers deux types de public : le grand public et les scolaires.

Le grand public est généralement invité à assister à des opérations de sensibilisation (comptages, sorties Brame...) sur différents sites du département afin d'y appréhender la notion de milieu, de faune sauvage ou de gestion.

Les animations auprès des scolaires sont beaucoup plus spécifiques et s'inscrivent dans la découverte et l'apprentissage de la nature, où nous retrouvons des notions d'écosystème, de milieu, de migration...

La fédération s'engage également auprès de nombreux partenaires CPIE du pays Armance, fermes pédagogiques, centres aérés et parfois d'autres partenaires, nous proposons alors des activités et animations pédagogiques participatives en lien avec nos espaces naturelles.

En 2016, nous avons ainsi participé à de nombreuses interventions et sensibilisé plus de 800 scolaires et étudiants

Les publications en 2016

Le chasseur de l'Aube : création et diffusion de 3 numéros gratuits par an. Le chasseur de l'Aube est diffusé à 11 000 exemplaires.

Le Memento du Chasseur : création et diffusion d'un exemplaire gratuit en septembre. Le memento est diffusé à 11 000 exemplaires.

Le catalogue des formations : création et diffusion d'un exemplaire gratuit en janvier. Le chasseur de l'Aube est diffusé à 11 000 exemplaires.

Carte de sociétaires : impression et distribution de 12 000 cartes de sociétaires

L'Atlas des prédateurs de l'Aube : création et diffusion gratuite aux mairies, piégeurs, chasseurs et autres utilisateurs de la nature. L'atlas a été diffusé à 2 500 exemplaires.

Le classeur « s'organiser pour la chasse » : création et diffusion gratuite aux présidents de structures de chasse. Le classeur a été diffusé à 600 exemplaires.

La FDC10 souhaite remercier l'ensemble des annonceurs publicitaires du memento, de la revue qui, grâce à leur participation financière, nous permettent d'avoir des outils de communication performants assurant la gratuité de l'information.





Les conventions et les partenariats de la FDC10

Les programmes de recherches et partenariats

La FDC10 poursuit ses actions en matière de recherche et de développement, en particulier grâce à des programmes partenariaux et pluriannuels. La mobilisation des chasseurs en faveur de la connaissance et de la valorisation de la biodiversité vers le grand public renforce l'apport de la chasse à la gestion des espèces et des écosystèmes. Favoriser l'émergence de propositions de projets répondant aux besoins identifiés par les chasseurs eux-mêmes. Les projets validés par le conseil d'administration font partie de programme partenarial faisant l'objet de financement croisé.

Les programmes engagés sur la période sont au nombre de 19

<p>Favoriser des aménagements faunistiques en lien avec le réseau abeilles</p> <p>Partenaire</p>	<p>Etude d'impact</p> <p>Partenaire</p>	<p>Sauvetage de la faune sauvage</p> <p>Partenaire</p>	<p>Etude sur les Migrateurs</p> <p>Partenaire</p>
<p>Aménagements sous ligne haute tension</p> <p>Partenaire</p>	<p>Réseaux</p> <p>Partenaire</p>	<p>Enquête sur l'abondance de la pie</p> <p>Partenaire</p>	<p>Club nature à destination du jeune public</p> <p>Partenaire</p>
<p>Etude migration de la caille des blés (bagueage)</p> <p>Partenaire</p>	<p>Pour les compensations environnementales-financement d'aménagement</p> <p>Partenaire</p>	<p>Office National des Forêts</p>	<p>Etude échinococcose</p> <p>Partenaire</p>
<p>Promotion de la chasse - salon de la gastronomie foire de champagne...</p> <p>Partenaire</p>	<p>Sortie brame</p> <p>Partenaire</p>	<p>Suivi faunistique sur le sainfoin</p> <p>Partenaire</p>	<p>Agrifaune</p> <p>Partenaire</p>
<p>Mise en place de protocole de suivi sur les oiseaux pour mesurer la qualité des exploitations agricoles</p> <p>Partenaire</p>	<p>Pour les compensations environnementales - financement d'aménagement</p> <p>Partenaire</p>	<p>Aménagements sous les pylônes</p> <p>Partenaire</p>	<p>Sensibiliser les actions environnementales avec les lycées agricoles</p> <p>Partenaire</p> <p>Le Lycées agricoles de sainte-Maure et Saint-Pouange Enseignement</p>



**IMPRESSION
OFFSET et
NUMÉRIQUE
PETITS et
GRANDS
FORMATS
SUR TOUS
SUPPORTS**



Bureaux et ateliers :
Z.I. des écrevolles
Avenue des Tirverts - 10150 Pont-Sainte-Marie
Tél. 03 25 70 44 70
la-renaissance@la-renaissance.com



PENDANT LES JOURS ☺ MALINS DU 8 AU 15 AVRIL

Dacia Duster
à partir de **11 990 €⁽¹⁾**



3 ans
d'entretien
pour 1 € de plus!⁽³⁾

DACIA

Modèle présenté : Duster Explorer TCe 125 4x2 avec option peinture métallisée à 17 350 €⁽²⁾

www.dacia.fr

(1) Prix conseillé pour Duster SEw 113 4x2 niveau de finition Quilvers selon tarif n° 2206 au 4 avril 2017. (2) Prix conseillé pour Duster Explorer TCe 125 4x2 avec option peinture métallisée à 17 350 € selon tarif n° 2206 au 4 avril 2017. Consommations mixtes min/max (l/100km) : 4,4/6,4. Émissions de CO₂ min/max (g/km) : 115/145. Consommations et émissions homologuées selon réglementation applicable. (3) Prix entretien Dacia sur 36 mois/30000 km (au 1^{er} des 2 termes atteint) sous délai de l'offre Pack entretien en point de vente et sur Dacia.fr. Valable pour toute commande d'une Dacia neuve entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Offre non cumulable. Réservé aux particuliers dans le réseau Dacia participant.

DACIA STAR

15 boulevard Danton à Troyes
03 25 80 02 87 - www.dacia-troyes.fr



Budget prévisionnel 2017 - 2018

BUDGET PREVISIONNEL DU 01/07/2017 AU 30/06/2018 – SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)			
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION	2 409 601	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 442 674
CHARGES FINANCIÈRES	692	PRODUITS FINANCIERS	25 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	6 000		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	51 381		
TOTAL	2 467 674	TOTAL	2 467 674

BUDGET PREVISIONNEL DU 01/07/2017 AU 30/06/2018 – SERVICE GENERAL			
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION	1 126 306	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 152 388
CHARGES FINANCIÈRES	692	PRODUITS FINANCIERS	10 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	2 400		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	32 990		
TOTAL	1 162 388	TOTAL	1 162 388

BUDGET PREVISIONNEL DU 01/07/2017 AU 30/06/2018 – SERVICE DEGATS DE GRANDS GIBIERS			
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION	1 283 294	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 290 285
CHARGES FINANCIÈRES	0	PRODUITS FINANCIERS	15 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	3 600		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	18 391		
TOTAL	1 305 285	TOTAL	1 305 285



Compte de resultat

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016 GLOBAL GENERAL ET DG

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016 – SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)

CHARGES	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2015 (12 MOIS)	PRODUITS	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2015 (12 MOIS)
CHARGES D'EXPLOITATION	2 171 499	2 135 695	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 698 621	2 678 938
CHARGES FINANCIÈRES	1 122	2 067	PRODUITS FINANCIERS	33 870	40 616
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 077	7 625	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 217	29 648
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	8 618	9 882			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	553 392	593 933	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (DÉFICIT)		0
TOTAL	2 735 708	2 749 202	TOTAL	2 735 708	2 749 202

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016 – SERVICE GENERAL

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016 – SERVICE GENERAL

CHARGES	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2015 (12 MOIS)	PRODUITS	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2015 (12 MOIS)
CHARGES D'EXPLOITATION	1 207 457	1 183 909	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 202 698	1 200 882
CHARGES FINANCIÈRES	1 122	2 067	PRODUITS FINANCIERS	13 638	17 678
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 077	7 622	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 176	23 513
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	8 618	9 882			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	1 508	38 593			
TOTAL	1 219 782	1 242 073	TOTAL	1 219 782	1 242 073

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016 SERVICE DEGATS DE GRANDS GIBIERS

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016 – SERVICE DEGATS DE GRANDS GIBIERS

CHARGES	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2015 (12 MOIS)	PRODUITS	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2015 (12 MOIS)
CHARGES D'EXPLOITATION	964 042	951 786	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 495 653	1 478 056
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	PRODUITS FINANCIERS	20 232	22 938
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	3	PRODUITS EXCEPTIONNELS	41	6 135
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	551 884	555 340	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (DÉFICIT)	0	0
TOTAL	1 515 926	1 507 129	TOTAL	1 515 926	1 507 129

BILAN AU 30 JUIN 2016 – SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)		EXERCICE PRÉCÉDENT 30/06/2015 (12 MOIS)	PASSIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)	PRÉCÉDENT EXERCICE 30/06/2015 (12 MOIS)
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 597	19 112	34 485	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES : RÉSERVES	4 273 561	3 679 628
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 987 287	1 058 320	928 967	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	553 392	593 933
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 622	0	7 622	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	276 684	223 734
Stocks en cours (Marchandises, autres créances, valeurs mobilières de placement, disponibilité, charges constatées d'avance)	6 345 951	0	6 345 951	DETTES	2 213 388	1 682 125
TOTAL ACTIF	8 394 457	1 077 432	7 317 025	TOTAL PASSIF	7 317 025	6 179 420

BILAN AU 30 JUIN 2016 – SERVICE GENERAL

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)		Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)	PASSIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)	PRÉCÉDENT EXERCICE 30/06/2015 (12 MOIS)
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 001	11 054	14 947	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES : RÉSERVES	2 908 712	2 870 119
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 919 812	1 000 119	919 693	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 508	38 593
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 622	0	7 622	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	182 957	141 544
Stocks en cours (Marchandises, autres créances, valeurs mobilières de placement, disponibilité, charges constatées d'avance)	2 739 402	0	2 739 402	DETTES	588 487	560 816
TOTAL ACTIF	4 692 837	1 011 173	3 681 664	TOTAL PASSIF	3 681 664	3 611 072

BILAN AU 30 JUIN 2016 – SERVICE DEGATS DE GRANDS GIBIERS

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)		EXERCICE PRÉCÉDENT 30/06/2015 (12 MOIS)	PASSIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2016 (12 MOIS)	PRÉCÉDENT EXERCICE 30/06/2015 (12 MOIS)
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 596	8 058	19 538	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES : RÉSERVES	1 364 849	809 509
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 475	58 201	9 274	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	551 884	555 340
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0	0	0	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	93 727	82 190
Stocks en cours (Marchandises, autres créances, valeurs mobilières de placement, disponibilité, charges constatées d'avance)	3 606 549	0	3 606 549	DETTES	1 624 901	1 121 309
TOTAL ACTIF	3 701 620	66 259	3 635 361	TOTAL PASSIF	3 635 361	2 568 348



Propositions dates ouvertures et fermetures de la chasse « petit et grand gibier » 2017 / 2018



Propositions dates ouvertures et fermetures de la chasse « aux oiseaux de passage » 2017 / 2018



Ouverture générale : 17 septembre 2017

Ouverture viticole : 1 octobre 2017

Fermeture générale : 28 février 2018

Horaires de chasse : 8h30 à 17h30

ESPECES	DATES D'OUVERTURE	DATES DE FERMETURE
PETIT GIBIER		
Lapin de Garenne	17 septembre 2017	28 février 2018
Perdrix grise zone nord (1 jour)	17 septembre 2017	23 septembre 2017
Perdrix grise zone sud (3 jours)	17 septembre 2017	7 octobre 2017
Perdrix grise en gestion	17 septembre 2017	25 novembre 2017
Perdrix rouge (hors vignoble)	17 septembre 2017	31 janvier 2018
Perdrix rouge (vignoble)	1 ^{er} octobre 2017	1 journée de chasse
Faisan	17 septembre 2017	31 janvier 2018
Lièvre	1 octobre 2017	4 novembre 2017
Lièvre : pour les PGC de Romilly, Landion, Plaine de Troyes, Thibaud de Ch. et Champagne crayeuse centre.	1 ^{er} octobre 2017	25 novembre 2017
GRAND GIBIER		
Sanglier en battue	17 septembre 2017	28 février 2018
Chevreuil en battue	17 septembre 2017	28 février 2018
Cerf en battue	14 octobre 2017	28 février 2018
Autres espèces de grand gibier Soumise à plan de chasse	14 octobre 2017	28 février 2018

ESPECES	DATES D'OUVERTURE	DATES DE FERMETURE
Canards de Surface et plongeurs	21 août 2017 à 6h00	31 janvier 2018
Chipeau/Morillon/Milouin/Nette Rousse	15 septembre 2017 à 7h00	31 janvier 2018
Oies - Limicoles - Bernache	21 août 2017 à 6h00	31 janvier 2018
Caille des blés - Tourterelle des bois	26 août 2017 à 6h00	20 février 2018
Bécassines	21 août 2017 à 6h00	31 janvier 2018
Rallidés - Foulques	15 septembre 2017 à 6h00	31 janvier 2018
Vanneau	18 septembre 2017 à 6h00	31 janvier 2018
Turdidés, Pigeons	18 septembre 2017 à 6h00	10 février 2018
Bécasse - Alouette des Champs...	18 septembre 2017 à 6h00	20 février 2018

Dates fixées par arrêté ministériel



TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES à l'AG du 22/04/2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que celle des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015 / 2016.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le maintien et le suivi du projet associatif, pour «Saisie et exploitation SIG» (22 867,36 €).

QUATRIEME RESOLUTION

Au 30/06/2016, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves indisponibles (Service Général)	340 345,86 €
Réserves pour projet associatif (Service Général).....	22 867,36 €
Réserves immobilisées (Service Général)	955 360,88 €
Réserves immobilisées (Service Dégâts)	33 213,10 €
Réserves Dégâts (Service Dégâts)	1 331 635,95 €
Autres Réserves (Service Général)	1 590 137,93 €
Résultat de l'exercice (Service Général).....	1 507,89 €
Résultat de l'exercice (Service Dégâts).....	551 883,71 €
Total fonds propres	4 826 952,68 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- 1) pour le résultat de l'exercice au 30/06/16, d'affecter l'excédent «Dégâts» (551 883,71 €) sur les réserves dégâts. L'excédent du compte «Général» (1 507,89 €) sera affecté aux Autres Réserves.
- 2) pour les réserves immobilisées du «Service Dégâts» de les affecter aux Réserves «Dégâts» du «Service Dégâts» pour la somme de 4 401,48 € et pour les réserves immobilisées du «Service Général» de les affecter au profit des Réserves du «Service Général» pour la somme de 13 098,92 €.
- 3) pour les réserves indisponibles du «Service Général» de les solder au profit des réserves du «Service Général» pour la somme de 340 345,86 €.

Après affectation, le solde des comptes des fonds associatifs se présente ainsi :

Réserves pour projet associatif (Service Général).....	22 867,36 €
Réserves immobilisées (Service Général)	942 261,96 €
Réserves immobilisées (Service Dégâts).....	28 811,62 €
Réserves Dégâts (Service Dégâts)	1 887 921,14 €
Autres réserves (Service Général)	1 945 090,60 €
Total fonds propres.....	4 826 952,68 €





CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différentes cotisations proposés par le Conseil d'Administration, pour la saison 2017/2018, et alimentant le Service Général :

	2016 / 2017	2017 / 2018
TIMBRE FÉDÉRAL	77 €	77 €
TIMBRE FÉDÉRAL 9 JOURS	38 €	38 €
TIMBRE FÉDÉRAL 3 JOURS	19 €	19 €
COTISATION / HA	0,40 €	0,43 €
ABONNEMENT LE CHASSEUR DE L'AUBE	0 €	0 €
FRAIS DE DOSSIER SUR VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER		3 €
FRAIS DE DOSSIER SUR E-VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER		2 €
MINIMUM FORFAITAIRE		35 €

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différents dispositifs de marquage et cotisations proposés par le Conseil d'Administration pour la saison 2017/2018 et assurant le financement du Service «Dégâts de Gibier», à savoir :

	2016 / 2017	2017 / 2018
TIMBRE GRAND GIBIER	8 €	6 €
BRAC. SANGLIER PGC	28 €	28 €
BRAC. SANGLIER H. PGC	40 €	40 €
BRAC. CHEVREUIL	30 €	28 €
BRAC. SIKA	30 €	30 €
BRAC. DAIM	61 €	61 €
BRAC. MOUFLON	61 €	61 €
ENCLOS (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 €	5 € (coût matériel)
AUTRES PARCS (50% du prix du bracelet en milieu ouvert)	190 € / 150 € / 120 € / 90 € (gds cervidés) et 15 € pour le chevreuil	190 € / 150 € / 120 € / 90 € (gds cervidés) et 14 € pour le chevreuil
BRAC. CERF	380 €	380 €
BRAC. DAGUET	300 €	300 €
BRAC. BICHE	240 €	240 €
BRAC. FAON	180 €	180 €

La participation territoriale (bois et plaine) avec un coût à l'hectare variant selon le montant des dégâts de gibier enregistré par secteur est la suivante.

Participation à l'ha et par Secteur Budget Dégâts de Gibier 2017 / 2018

Participation HA / Bois

	2016 / 2017	2016 / 2017
SECTEUR 1	0,97	0,97
SECTEUR 2	2,08	2,36
SECTEUR 3	2,08	1,87
SECTEUR MAILLY	8,03	8,03
SECTEUR 4/ 5/6	0,5	0,48
SECTEUR 7	1,31	1,54
SECTEUR 8	1,81	1,61
SECTEUR 9	1,21	1,15

Participation HA / Plaine

	2016 / 2017	2016 / 2017
SECTEUR 1	0,11	0,10
SECTEUR 2	0,21	0,24
SECTEUR 3	0,23	0,19
SECTEUR MAILLY	0,80	0,80
SECTEUR 4/ 5/6	0,05	0,05
SECTEUR 7	0,13	0,15
SECTEUR 8	0,18	0,16
SECTEUR 9	0,12	0,11
MINIMUM FORFAITAIRE : 35 €		

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget 2017 / 2018 présenté par le Conseil d'Administration.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

COLLECTION



Le meilleur demande du temps

champagne-devaux.fr

LE MANOIR CHAMPAGNE DEVAUX
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 18H, ET LE SAMEDI DE MI-AVRIL À FIN SEPTEMBRE
TÉL. : 03 25 38 63 85 - WWW.CHAMPAGNE-DEVAUX.FR - MANOIR@CHAMPAGNE-DEVAUX.FR